ART. 14 N° AS438

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Adopté

AMENDEMENT

N º AS438

présenté par Mme Bregeon, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 14
I. – À l'alinéa 7, substituer aux mots :
« la procédure préalable »
les mots :
« l'évaluation environnementale ».
II. – À l'alinéa 9, substituer aux mots :
« la procédure »
les mots :
« l'évaluation environnementale ».
EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.